

<p>Date de réception: 12/09/2020 Date d'acceptation23/09/2020 Date de publication:30/01/2021</p>

**Le processus d'intégration des emprunts lexicaux de l'arabe
au français**
**The process of integrating lexical borrowings from Arabic
into French**

Dr Harig Benmostefa Fatima Zohra
Université Oran 2, Laboratoire OAPL (Algérie),
harig_bfz@yahoo.fr/ harig.fatima@univ-oran2.dz

Résumé :

La présente étude s'inscrit dans une perspective lexicologique. Elle se propose de mettre l'accent sur un phénomène lexicologique à savoir : l'intégration des emprunts lexicaux arabes et français dans un corpus de presse. À travers cet article, nous tenterons de décrire et d'analyser scrupuleusement le processus d'intégrations des lexies (arabes et françaises) sur les deux plans : phonologique et morphosyntaxique en relevant les différentes les éventuelles modifications et aménagements susceptible d'accompagner ces lexies lors de leur passage de la langue cible vers la langue source.

Mots clés:

Emprunt lexical, langue arabe, langue française, processus d'intégration, phonologique, morphosyntaxique.

Abstract :

This study is part of a lexicological perspective. It intends to focus on a lexicological phenomenon, namely: the integration of Arabic and French lexical borrowings into a press corpus.

Through this article, we will try to describe and scrupulously analyze the process of integrating lexies (Arabic and French) on two levels: phonological and morph syntactic, noting the different possible modifications and arrangements likely to accompany these lexies during from their passage from the target language to the source language.

Keywords:

Lexical borrowing, Arabic language, French language, integration process, phonological, morphosyntactic.

Harig Benmostefa Fatima Zohra: harig_bfz@yahoo.fr

1. INTRODUCTION

Pour cerner l'intégration linguistique des emprunts et la recomposition du sens, nous allons décrire, dans cet article, le processus d'intégration des emprunts arabes que nous avons collectés lors d'un travail de recherche sur un journal algérien d'expression française « l'expression ». Toute une analyse qui a été faite et qui nous a conduits à les observer sous des angles différents, l'opposition entre langue empruntée et langue emprunteuse permet de classer l'emprunt comme un procédé linguistique analysable au niveau phonologique et morphosyntaxique.

2. Intégration phonologique

La langue d'accueil transpose les mots qu'elle emprunte du français en les appliquant à son propre système phonologique et nous trouvons dans l'emprunt phonologique, une certaine assimilation du système arabe au système français. En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement.

Lors de passage du terme étranger de la langue source à la langue cible, l'aspect phonétique est visiblement le premier altéré. Instinctivement, les habitudes articulatoires de la langue cible vont fortement influencer sur le substrat phonique étranger à fin de le rapprocher le plus possible de son système et atténuer plus ou moins sa consonne étrangère

Le terme étranger est susceptible de subir des transformations phonétiques, celles-ci sont tributaires du degré de ressemblances des deux systèmes phonétiques, celui de la langue cible (la langue française) et de langue source (la langue arabe). Comme le souligne L. DERROY:

« Les modifications de l'ordre phonique se réalisent soit par la suppression des phonèmes inconnus du système phonologique de la langue cible, soit par la substitution d'un phonème familier à un phonème étranger ou encore par l'adjonction de phonèmes au terme emprunté.¹ ».

Sur l'ensemble du corpus collecté, le français connaît une opération d'intégration phonologique systématique, nous avons remarqué qu'une partie des lexies arabes a connu une intégration sur le plan phonologique, tandis qu'une bonne partie n'a pas pu se transformer complètement ou partiellement; nous verrons observer tous ces critères avec quelques emprunts dont nous avons choisis :

- nous avons remarqué que le son pharyngal fricative sourde [ح] est transcrit à l'aide du phonème français [h] considéré comme le plus proche du phonème arabe voulu présenté, dans le même mot par exemple le mot « *harraga* » « حراقا ». Nous avons remarqué ainsi, que le journaliste a doublé la lettre (r) dans le

mot « harraga » ce qui signifie que ce mot en arabe porte ce qu'on appelle (chedda « ω ») sur la lettre « r » :

Dans le même point de vue et vue que le son [ح] n'existe pas dans le système phonétique français, le journaliste a été obligé de le substituer par le son le plus proche que celui de la langue source et il l'a remplacé par le « h » Nous joignons ainsi comme exemple les mots :

Saha, Hayek, hmamet, rayha, el-islam, hittiste, la halqa. hidjeb

Nous ajoutons ainsi que le phonème [h] disparaît à l'initiale. Sa disparition est surtout au niveau de l'oral, il a changé du statut au [h] muet car il existe à l'écrit mais il n'est pas prononcé et c'est seulement pour quelques lexies empruntés comme :

Les harkis.

Ainsi ; la langue française transcrit le phonème [ح] de la langue empruntée en mettant à la place un [h] comme :

Lehna, el moudjahid, Allah, el-bahdja.

Nous remarquons donc que les deux sons arabes: [ح] et [ح] ont été remplacé dans la langue française par un seul phonème[h].

- la dentale emphatique sourde [ط] est souvent remplacé par la non-emphatique [t] car ce sont considérées comme des variantes conditionnées de leurs équivalentes sonores, par exemple : Taleb, hittiste, aïd El fitr.

Dans ce sens, passant d'un système phonologique à un autre tout à fait différent que le premier, F. Benzakour souligne que : « *certaines phonèmes étrangers au système phonologique*

français finissent peu à peu par céder le pas aux phonèmes proches existant dans la langue d'accueil. ²»

Ce processus est senti par Y. Derradji comme « *une tendance à la francisation de ces phonèmes dotés de sons voisins et présents dans la langue française ³* ». Autrement dit que cette francisation est rendue possible pour des phonèmes arabes qui ont trouvé des phonèmes proches du point de vue du mode et/ou point articuloire dans la langue française.

- Nous remarquons ainsi, que la consonne pharyngale fricative sonore « ɣ » qui se prononce en arabe, n'existe pas dans le système phonétique français. Face à cette situation, le journaliste est contraint de substituer le « ɣ » en doublant la lettre « a » et en mettant un accent circonflexe pour obtenir à la fin le son voulu, par exemple : le mot « **zaâma** » et « **naâche** ».

Le dédoublement de la lettre « a » pour but d'agrandir la lettre « ɣ » et l'utilisation de l'accent circonflexe vient pour marquer une pause entre la première partie du mot « za/âma » et la seconde partie.

Nous remarquons ainsi que la même consonne « ɣ » est orthographiée par « aï » dans les mots : **aïd** et Saha **Aïdkoum**.

- pour le mot « **hittiste** », nous remarquons qu'il avait beaucoup de changements sur le plan phonétique ainsi que sur le plan graphique :

- Premièrement, nous remarquons que le journaliste a ajouté un « e » finale dans le mot « **hittiste** », c'est un « e » muet, inexistant en arabe.

- Deuxièmement, le système phonétique français ne dispose pas du son [ط] . Il est orthographié et substitué par le son le plus proche dans le système phonétique arabe à savoir : [t]
- Troisièmement, le journaliste remplace le « h » par le son [ح] considéré comme inconnu en français.

En plus de la différence entre le système consonantique français et le système consonantique arabe, la substitution des phonèmes est due à des habitudes articulatoires et à des environnements consonantiques qu'a l'inexistence des phonèmes substitutifs dans le système de la langue cible.

- « **mazel** » : dans ce mot, nous remarquons que le journaliste est resté fidèle au système phonétique de la langue empruntée car tous les phonèmes dans cette langue sont typiquement les mêmes sons dans la langue emprunteuse. En effet nous avons :

m → م z → ز l → ل
a → ا e → ا

Et nous obtiendrons donc le mot (مزال), cette fidélité est rétabli par la conservation de la forme sonore originale.

A ce cas s'ajoute d'autres exemples où le journaliste conserve la même sonorité de la langue de départ et garde les mêmes phonèmes. Pour confirmer; nous allons comparer les sons de chaque mot :

- « **douar** » : dans cet emprunt nous observons que tous les sons de langue source sont mis à la disposition dans le système de la langue cible. Le journaliste donc, a respecté le système phonologique de la langue de départ :

d → [d] → د a → [a] → ا

ou → [u] → و r → [R] → ر

- Aussi, avons-nous remarqué que la consonne uvulaire fricative sourde [خ] de la langue empruntée est transcrite et orthographe en « kh » dans la langue emprunteuse. La langue cible s'inscrit de nouveau phonèmes et procède à la phonologisation de variantes qui avaient la valeur de phonèmes dans la langue à laquelle a été empruntée la lexie contenant ce phonème comme le mot « **kh**fifa »

kh → [x] → خ f → [f] → ف
f → [f] → ف a → [a] → ة
i → [i:] → ي

Remarque :

A la fin du mot « **خفيفة** », nous remarquons que le son [خ] est substitué à un autre son tout à fait différent que le phonème voulu présenté sur le plan phonologique car la prononciation n'est pas la même. Bien qu'il y avait l'équivalent de ce son dans la langue emprunteuse, le journaliste a remplacé le son [خ] par un autre qui est [a] car le son de la langue empruntée est un son muet qui ne se prononce pas, et le son [a] exprime le cas d'aperture de la lettre qui précède le [خ] muet c'est-à-dire la lettre « ف ».

Nous remarquons aussi que le système consonantique français est de loin plus développé que celui de l'arabe, cela se voit à travers tous les cas que nous avons déjà développé et à travers les deux cas que nous allons ajouter :

- Du point de vue du mode d'articulation, la consonne post palatale uvulaire sourde [ق] en arabe commence à être remplacée par sa voisine [k] ou avec [q] comme : **raqi**, **halqa**, **sqifa**

- ainsi la consonne fricative inter dentale sonore [ð] est transcrite à l'aide du dentale [dh] par exemple : Aïd El-Adha, Sidna Ramadhān.

Nous constatons qu'il y a deux points à distinguer sur le plan phonologique :

1. Au premier lieu, c'est le cas où le journaliste conserve la même sonorité et respecte le système phonologique de la langue empruntée, dans ce niveau tous les phonèmes de la langue de départ sont disponibles dans la langue d'arrivée. Pour confirmer ce que nous avons dit, nous allons partager le point de vue de QUEFFELEC Ambroise lorsqu'il dit que ce niveau a pour but « *de différencier mots naturalisé (dont la forme sonore respecterait le système de la langue emprunteuse) et simple citation (conservant phonétiquement les traits de la langue d'origine).*⁴ »

Les mots suivants illustrent bien notre point de vue : mazel, douar.

2. Au deuxième lieu et concernant ce point, le journaliste a tendance de substituer et de remplacer les sons qui n'existent pas dans la langue emprunteuse. Il a fait recours aux sons et les a transcrit à l'aide d'autres phonèmes, qui se prononce presque de la même façon que la langue empruntée car cette dernière avait un système phonologique et des graphies qui ne sont pas disponibles dans la langue d'accueil (dans notre cas est le français).
 - Le son [ç] et le [ʃ] sont transcrit à l'aide du phonème [h] dans les mots suivants :

- **harrag** - lehna - **sah** - el moudjahid
- **hittiste./ hamamet** - **allah** / el bahdja

- La consonne pharyngale [ɣ] est orthographiée en doublant la lettre « aa ».
- Le son dental emphatique [ط] est remplacé par le son [t].
- La consonne fricative vélaire [خ] est substituée par « kh ».
- la consonne post palatale uvulaire sourde [ق] est remplacée par [q] ou par [k].
- le fricatif inter dental sonore [ذ] est changé par « dh ».

Donc, la phonologie s'occupe des unités de la deuxième articulation. Elle s'occupe de la fonction des sons dans la communication, elle étudie les éléments phoniques du point de vue de leur fonction linguistique dans la transmission d'un message, des phonèmes en relation avec un signifié, c'est-à-dire que la phonologie cherche les différentes prononciations qui correspondent à des différents sens, ce que nous appelons des oppositions distinctives. L'effet phonique qui nous passionne dans notre description de l'emprunt phonologique est le phénomène de la prononciation, certains sons qui fonctionnent dans le français s'opposent et contrastent avec d'autres sons de l'arabe algérien.

3. Intégration morphosyntaxique

Passant d'un terme d'une langue à une autre, les mots voyageurs ne sont plus toujours morphologiquement analysables. Ainsi, l'altération du terme emprunté au niveau

morphosyntaxique similaire ou voisine, le vocale emprunté s'intègre sans changement de classe grammaticale. Toutefois, dans le cas où cette adaptation s'impose, elle consiste dans l'application des règles morphologiques de la langue cible et ce manifeste par des modifications de la forme lexicale du terme.

Bien que des éléments grammaticaux soient notoirement rebelles et inaptes à l'emprunt du fait de la relative fixité du système syntaxique, il arrive que parfois, l'emprunt de mots intègre certains traits morphologiques de la langue source dans la langue cible, ils sont plutôt amalgamés à la forme lexicale du terme emprunté.

Dans la même perspective, CHERIGUEN Foudil dit concernant ce propos que :

« tout élément phonique ou morphologique nouveau (issu de A) se modifie selon les besoins et les habitudes de la langue B emprunteuse qui prend comme repère les critères de pertinence et d'économie linguistique qui lui sont propres.⁵ »

parmi ces critères morphologique on cite :

3.1 Le genre

En empruntant un mot, la langue d'accueil fait appelle au genre de la langue d'origine et comme affirme QUEFFEIEC dans ces études que : *« Pour le genre, l'emprunt est doté d'une mémoire forte puisqu'il conserve généralement son genre d'origine. ⁶ »* nous distinguons donc dans ce niveau deux cas :

1. L'un, dont le mot empruntée conserve son genre (masculin / féminin) de la langue source par exemple :

Lehna, saha, la harga, el bahdja, ziara, khfifa, la meida, el adraâ, rayha, nahda, la halqa..etc.

Nous remarquons que tous ces mots se terminent par un « a » qui est considéré comme la marque du genre féminin arabe. Nous avons ainsi :

El moudjahid, taleb, le chaâbi, hayek, douar, raqi... qui sont des mots masculins et qui gardent leur genre d'origine.

2. L'autre, est dont l'emprunt prend la marque du féminin en langue française (le « e » finale) le genre donc va changer de la langue empruntée à la langue emprunteuse :

Un récital de musique **chaâbie** : ce mot s'accorde en genre avec le nom auquel il est précédé, il prend donc un « e » muet.

Nous avons aussi : **un** hittiste, **un** naâche, sont deux noms masculins dans la langue de départ mais passant à la langue d'arrivée le genre est changé du masculin au féminin.

3.2 Le nombre

On ce qui est concerné le nombre, le professeur DERRADJI Yacine dit concernant ce propos qu'un « *emprunt est doublement caractérisé par les marques des deux systèmes linguistiques, ce qui veut dire que l'emprunt reçoit les marques du pluriel arabe avec "facultativement" la marque "s" du pluriel français.*⁷ » on va partager le même point de vue que DERRAJI en essayant de simplifier la citation selon notre style propre de cette manière :

1. Premièrement, quand le mot emprunté reçoit uniquement les marques du pluriel arabe comme par exemple :
 - 28 harraga, ces harraga, les harraga, des fidaiyine, zoujd hmamet, el awani : on remarque que ces mots gardent la marque du pluriel arabe.
2. deuxièmement, quand le mot emprunté prend la morphologie du pluriel français « s ». Pour illustrer ce cas nous avons trouvé qu'un seul exemple dans notre corpus :

Les hakis : on dit en arabe « un harki », le journaliste a ajouté le « s » pour marquer le pluriel français sans transformer le mot en pluriel arabe et il a supprimé la morphologie du pluriel arabe.
3. Troisièmement, quand le mot emprunté reçoit le pluriel des deux systèmes simultanément comme l'exemple suivant :

Les nombreux **harragas** morts : le mot « harragas » est composé du « a » qui marque le pluriel arabe et du « s » qui marque le pluriel français, la formation du pluriel donc est un amalgame entre les deux systèmes (l'arabe et le français).

3.3 La derivation

Arrivant à ce critère, le mot emprunté ou comme l'appelait certains linguistes « le mot voyageur » a connu une formation nouvelle construite avec le radical de la langue source et un suffixe et/ou un préfixe de la langue cible pour obtenir à la fin un mot amalgamé, dans ce cas il est intégré véritablement comme souligne GUILBERT dans son ouvrage *la créativité lexicale* :

« *Un mot étranger dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morphosyntaxique français est véritablement intégré à notre langue.*⁸ ». Nous allons illustrer avec un seul exemple que nous avons trouvé dans notre corpus :

Le mot « hittiste » : qui signifie chômeur, est composé d'un radical arabe « **hitt** » qui veut dire « mur » et du suffixe français « **iste** » pour construire le mot qui désigne littéralement « personne qui tient les murs, donc sans travail. »

3.4 La composition

Il s'agit dans ce cas d'une formation d'unités et des mots hybrides par le processus de la composition, cela veut dire lorsqu'un mot de la langue source est additionnée d'un autre mot de langue cible ou inversement dont l'un des deux parties est empruntée. Nous présentons qu'un seul exemple dans ce type :

« Istijmam culturel » : est composé de deux lexies, le premier est emprunté à l'arabe classique et veut dire (récréation) et le deuxième est un mot français.

3.5 La détermination

Dans le discours, tout emprunt est actualisé par son système de détermination dans la langue d'arrivée. Nous distinguons deux cas :

1. La détermination est française soit par un déterminant (défini) ou bien (indéfini), c'est le genre du mot emprunté qui aide nos journaliste pour bien déterminer et pour rencontre le déterminant approprié pour la langue d'adoption :

La halqa, la harga, une harga, un naâch, la meida, l'aïd, le chaâbi, des fidaiyine, les harkis.

2. L'emprunt n'est pas actualisé par le système linguistique et il conserve sa détermination d'origine (celle de langue empruntée). Pour ce cas il y a que deux déterminations « *al* » et « *el* » :

El moudjahid, el awani, el adraâ, el Djafi, Ya rab el Ibad, el islah, aïd el Fitr, aïd el Adha, el Bahdja.

4. Conclusion

Ainsi, nous pouvons expliquer l'emploi de ces emprunts, ce mélange de langue et ce métissage entre deux ou plusieurs langues par l'amalgame de différentes cultures. L'interaction culturelle, l'histoire, les guerres et le commerce enrichissent et permettent l'élargissement du répertoire lexical.

Sachant que notre corpus d'analyse « l'expression » est le seul quotidien algérien à figurer dans la bibliothèque de New York, nous avons remarqué lors de notre analyse que nos journalistes ont insérés les mots qu'ils empruntent de la même façon et avec le même style d'écriture que les mots français. Autrement dit que nous avons trouvé une difficulté pour cerner et trouver certains emprunts, parce que les journalistes ont utilisé ces mots voyageurs comme s'ils faisaient partie de la langue française. Cela peut traduire le style, le caractère mais aussi révèle l'identité de l'auteur, et sa culture. Le journaliste algérien veut donc, s'imposer par sa rédaction pour représenter son identité dans les forums internationaux.

5. Bibliographie

- BENZAKOUR, F. « *Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration* », in Queffelec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-

Bencheфра (éds), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub. Université de Provence, (1995).

- CHERIGUEN, F. « *Les mots des uns, les mots des autres : Le français au contact de l'arabe et du berbère.* » Alger, Casbah Éditions, (2002).

- DEBOVE J. R. ; citée par KAHLOUCHE in : *Bilinguisme et énonciation*, thèse de magistère, université d'Alger.

- DERROY L. « *Néologie et néologismes : essai de typologie générale* », banques des mots, (1971).

- DERRADJI, Y. « *Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée* » revue du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique, Dider-Erudition,(1999).

- FABRE et BAYLON, « *la sémantique : avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés* », Nathan Université, Paris, (1978).

- QUEFFELEC, A., « *Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique* », université de Provence, INALF-UPRESA6039.

➤ Sitographie

- <http://www.lexpressiondz.com/>. Consulté le : 15/02/2017.

- <http://www.le-journal.info.dz/>. Consulté le : 10/01/2017.

- <http://atilf.atilf.fr/>. Consulté le : 23/02/2017.

- <http://www.unice.fr/>. Consulté le : 04/12/2016.

¹ Deroy. L., 1971, « *néologie et néologisme : essai de typologie générale* », banques des mots, p. 216.

²Benzakour, F., 1995 :*Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration*, in Queffelec A, Benzakour F. et Y.Cherrad-Bencheфра, (éds), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub. Université de Provence, p. 71.

³Derradji, Y., 1999,« *Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée* » revue du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique, Dider-Erudition, p.75

⁴QUEFFELEC. A. « *Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français D'Afrique* », université de Provence, INALR-UPRESA6039, P 2/9.

⁵ CHERIGUEN, F., 2002, « *Les mots des uns, les mots des autres : Le français au contact de l'arabe et du berbère.* » Alger, Casbah Éditions, p.74.

⁶ QUEFFELEC. Ambroise, « *Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français D'Afrique* », université de Provence, INaLF-UPRESA6039, P 1/9.

⁷ DARRADJI. Y., « Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée », article disponible sur le site : <http://www.unice.fr/UNF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html>, P4/9.

⁸ GUILBERT L., 1975, « *La créativité lexicale, coll. Langue et langage* », Ed. Larousse, p.97.